

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

---

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS91

présenté par

M. Bazin

-----

### AVANT L'ARTICLE PREMIER

Compléter l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup> par les mots :

« et autres adaptations des professions de santé à la modernisation du système de santé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les accords du Ségur de la santé portent, dans leur premier pilier, sur la transformation et la revalorisation des métiers des professionnels de santé. Il est donc indispensable que la traduction législative de ces accords ne porte pas seulement sur la profession intermédiaire mais prévoie également l'adaptation d'autres professions de santé à la modernisation du système de santé, notamment afin de prendre en compte les implications de la transition numérique, elle aussi au cœur du Ségur.